PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CHAZEL

Séance régulière des membres du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle communautaire, mardi le 6 juillet 2021 à laquelle étaient présents (es) messieurs, mesdames les conseillers (ères) Armande Bouchard, Marcel Bouchard et François Laprise formant quorum sous la Présidence du maire monsieur Daniel Favreau.

Madame Priscillia Lefebvre, directrice générale, secrétaire-trésorière était aussi présente.

Étaient absents : René Frappier et Yves Frappier.

RÉSOLUTIONS

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **2021-07-102**

Il est proposé par le conseiller François Laprise,
Appuyé par la conseillère Armande Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es);
QUE : l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le varia demeure ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL **2021-07-103**
DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 JUIN 2021

Il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard,
Appuyé par la conseillère Armande Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que le procès-verbal de la séance régulière du 8 juin 2021 soit accepté tel que présenté.

ADOPTION DES COMPTES **2021-07-104**

Il est proposé par le conseiller François Laprise,
Appuyé par le conseiller Marcel Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que les comptes soient adoptés tels que présentés, soit un montant de vingt-six mille deux cent soixante-dix-sept dollars et quarante-cinq sous (26 277.45 $) pour les fournisseurs et un montant de quatre mille sept cent soixante-et-onze dollars et soixante-deux sous (4 771.62 $) pour les salaires, pour un total de trente-et-un mille quarante-neuf dollars et sept sous (31 049.07 $).

_____
Priscillia Lefebvre
Secrétaire-trésorière

OCTROI DE CONTRAT – DÉNEIGEMENT 2021-2022 **2021-07-105**

ATTENDU QU'une demande de soumission a été fait sur invitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Armande Bouchard,
Appuyé par le conseiller Marcel Bouchard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel octroi le contrat de déneigement 2021-2022 des rues du village et du chemin allant à l'aqueduc au montant de onze mille cent soixante-huit dollars (11 168 $), et les rangs au montant de soixante-treize mille trois cent trente-trois dollars et soixante sous (73 333.60 $) à Asphaltage Théo Paquet inc. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE **2021-07-106**

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard,
Appuyé par le conseiller François Laprise,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) d'autoriser monsieur Kenny Rail à faire des promenades (marche, raquette, etc.) sur notre lot numéro 4 466 358. Cependant, aucuns véhicules ne seront acceptés sur ce lot.

PRISE D'EAU POUR LES POMPIERS ET DESCENTE DE BATEAU **2021-07-107**

ATTENDU QUE la prise d'eau pour les pompiers est sur le lot 4 466 558;

ATTENDU QUE ce lot appartient à Mme Hélène Bisson et M. Marcel Gilbert;

ATTENDU QU'il y a des gens qui vont sur ce lot pour accéder à la rivière La Sarre, soit pour débarquer leur bateau, faire tout autres sports nautiques ou pêcher sur le bord de la rivière;

ATTENDU QUE Mme Bisson et M. Gilbert n'autorisent pas l'accès à la rivière par leur lot;

EN CONSÉQUEN, il est proposé par le conseiller François Laprise,
Appuyé par le conseiller Marcel Bouchard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) qu'une demande d'autorisation soit faite auprès du Ministère de l'environnement pour déplacer la prise d'eau des pompiers et faire une virée pour leur camion sur le lot 4 466 525, situé du côté sud de la rivière La Sarre. De plus, ce lot appartient à la municipalité. Aussi, qu'une demande pour une descente de bateau soit faite auprès de ce même ministère puisque beaucoup de citoyens demandent l'accès à ce cours d'eau. Ces travaux sont accordés seulement suite à l'obtention des autorisations nécessaires auprès du Ministère de l'environnement.

COMITÉ BELLEFEUILLE – REBOISEMENT 2021 **2021-07-108**

ATTENDE QUE monsieur Dany Lapierre, du Groupement forestier coopératif Abitibi, fait une demande auprès du Comité Bellefeuille concernant le reboisement 2021;

ATTENDU QU'il y a seulement 40 000 plants, eu lieu de 65 000 plants, disponibles pour le Comité Bellefeuille suite à d'énorme pertes d'épinettes noires à la pépinière de Guyenne;

ATTENDU QUE le Groupement forestier coopératif Abitibi a récupéré des semences au MFFP pour remettre en production les terrains préparés au scarificateur;

ATTENDU QU'il demande au Comité Bellefeuille une autorisation pour la remise en production par ensemencement et de transférer les plants résiduels du délaiement d'hiver, dans le rang 1 à Chazel, puisqu'il serait préférable de mettre des plants et non des semences;

ATTENDU QU'il ensemencera la totalité du secteur du rang 10;

ATTENDU QUE le transfert des plants serait envoyé en forêt privée;

ATTENDU QUE le groupement forestier coopératif Abitibi a eu une coupure de l'ordre de 53 % des commandes totales de plants et crois que le transfert serait profitable à l'ensemble de l'Abitibi-Ouest;

Il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard,
Appuyé par le conseiller François Laprise,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel suggère au Comité Bellefeuille de retarder d'un an le reboisement eu lieu d'autoriser la remise en production par ensemencement.

DEMANDE D'AJUSTEMENT D'UNE FACTURE POUR LES DESCRIPTIONS TECHNIQUES - ÉGOUT **2021-07-109**

ATTENDU QUE monsieur Patrick descarreaux, propriétaire de Patrick Descarreaux, arpenteur-géomètre Inc., demande un ajustement de facturation concernant les descriptions techniques pour le réseau d'égout;

ATTENDU QUE l'offre de service a été préparer en fonction de soixante-dix (70) parcelles alors que le nombre réel de parcelles est de soixante-dix-neuf (79);

ATTENDU QUE le montant proposé pour chaque parcelle est de 207 $. Ce montant est habituellement celui proposé lorsqu'il fait plusieurs parcelles sur un même lot.

ATTENDU QUE ce qui a été demandé et fait a été, dans une très grande majorité des cas, un document minuté pour chacune des parcelles, ce qui nécessite beaucoup plus de temps;

ATTENDU QU'en comptabilisant le nombre d'heures et en appliquant les taux horaires, M. Descarreaux arrive à un peu plus de quarante-deux mille dollars (42 000 $);

ATTENDU QUE le contrat a été octroyé au montant de dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix dollars (19 490 $);

Il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard,
Appuyé par la conseillère Armande Bouchard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel autorise seulement de payer les neuf (9) parcelles fait en surplus, soit au montant de mille huit cent soixante-trois dollars (1 863 $) plus les taxes applicables. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

ADOPTION DU BILAN DE LA STRATÉGIE MUNICIPAL D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE 2020 **2021-07-110**

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard,
Appuyé par le conseiller François Laprise,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel adopte le bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable 2020 incluant l'Audit de l'eau de l'American Water Works Association et l'outil d'évaluation des besoins d'investissement. De plus, les conseillers ont pris connaissance du récapitulatif des actions à mettre en place selon les indicateurs de performance et le plan d'action du Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable 2020.

RESPONSABLES DU COMITÉ DES LOISIRS **2021-07-111**

Il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard,
Appuyé par le conseiller François Laprise,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la responsable administrative du Comité des loisir de Chazel est madame Huguette Audet. Et les signataires des chèques sont madame Huguette Audet et madame Armande Bouchard.

LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE **2021-07-112**

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard,
Appuyé par le conseiller Yves Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la séance soit levée à 21h20.

Daniel Favreau, Maire	Priscillia Lefebvre Secrétaire trésorière

La prochaine séance régulière aura lieu mardi, le 10 août 2021.